

**DECRET N° 2001-028 DU 15 FEVRIER 2001**

Autorisant Monsieur Kumi Kingson Georges  
ASSOGBA à renoncer à la nationalité  
béninoise.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
  - VU la loi n° 65-17 du 23 juin 1965 portant code de nationalité dahoméenne ;
  - VU la proclamation le 1<sup>er</sup> avril 1996 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
  - VU le décret n° 99-309 du 22 juin 1999 portant composition du gouvernement ;
  - VU le décret n° 96-402 du 18 septembre 1996 fixant les structures de la Présidence de la République et des Ministères ;
  - VU le décret n° 97-30 du 29 janvier 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice, de la Législation et des droits de l'Homme ;
  - VU la requête de Monsieur Kumi Kingson Georges ASSOGBA et l'ensemble des pièces produites ;
- Sur** rapport du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 17 janvier 2001 ;

**DECRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Monsieur Kumi Kingson Georges ASSOGBA né à Assaba le 22 novembre 1954 est autorisé à renoncer à la nationalité Béninoise.

**Article 2** : Le présent décret prend effet pour compter de la date de sa signature sans qu'il soit toutefois porté atteinte à la validité des actes passés par le nommé Kumi Kingson Georges ASSOGBA, ni aux droits acquis par les tiers antérieurement à sa publication, sur le fondement de la nationalité béninoise de l'intéressé.

**Article 3** : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 15 février 2001

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



**Mathieu KEREKOU.**

Le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination  
de l'Action Gouvernementale, du Plan, du  
Développement et de la Promotion de l'Emploi,



**Bruno AMOUSSOU.-**

Le Ministre des Affaires Etrangères  
et de la Coopération,



**Kolawolé A. IDJI**

Le Garde des Sceaux, Ministre de  
de la Justice, de la Législation et  
des Droits de l'Homme,



**Joseph H. GNONLONFON**

**AMPLIATIONS** : PR 6 AN 4 CS 22 CC 22 HAAC 2 CES 2 MECCAG-PDPE  
4 MJLDH 4 MAEC 4 AUTRES MINISTERES 16 DGBM-DCF-DGTCP-  
DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC-GCOMB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSN-IGAA 3  
UNB-FASJEP-ENA 3 INTERESSE 01 JO 1.